

# Baromètre CNSA de l'activité de votre MDPH !

## RÉSULTATS DU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2021

Délais de traitement des demandes	Délai global	dossiers enfants	dossiers adultes	AAH	PCH
	<b>2,3 mois</b>	2,6 mois	2,3 mois	2,4 mois	2,7 mois

Rappel : quand vous déposez une demande à la MDPH, celle-ci dispose d'un **délai légal de 4 mois** pour le traiter.

Décisions d'attribution des droits à vie	AAH avec taux d'incapacité d'au moins 80%	RQTH
	<b>66%</b> des dossiers éligibles	<b>75%</b> des dossiers éligibles

Les personnes qui ont une perte d'autonomie définitive peuvent bénéficier, dans certains cas, de droits à vie comme l'AAH, la RQTH, les CMI.

<b>Durée moyenne des droits ouverts en matière de scolarisation</b>	<b>34,5 mois</b>
---	------------------

Afin de mieux correspondre aux cycles scolaires, les droits relatifs à la scolarisation visent à atteindre une durée moyenne de 36 mois.

### Mesure de la satisfaction des personnes

Nombre de répondants	Globalement satisfaits	Facilité pour se rendre à la MDPH	Facilité pour contacter la MDPH	Les agents répondent aux questions	Les agents sont accueillants et à l'écoute
<b>346</b>	<b>94,2 %</b>	<b>76 %</b>	<b>74,4 %</b>	<b>82 %</b>	<b>87,2 %</b>

Participez à l'amélioration de la qualité de service de votre MDPH en participant à l'enquête en ligne « ma MDPH, mon avis ».